



## GRÈVE LE 24 NOVEMBRE

À L'APPEL DE LA FSU  
DANS TOUTE  
L'ÉDUCATION

## NOUS NE SOMMES PAS DES COBAYES

SIGNEZ AVEC LES  
SYNDICATS DE LA FSU,  
LES FCPE ET L'UNL LA  
LETTRE OUVERTE AU  
PRÉSIDENT DE LA  
RÉPUBLIQUE

## CONGRÈS FSU 2010

DANS VOS  
ÉTABLISSEMENTS OU  
PAR CORRESPONDANCE  
VOTEZ DU 5 AU 26  
NOVEMBRE



L'indignation soulevée par l'annonce de l'expérimentation de la « cagnotte » contre l'absentéisme a contraint le Rectorat à expliquer les « enjeux » des expérimentations en cours. Le SNES a donc rencontré le 21 octobre, avec le SNEP, le SNUEP, le SNICS, le SNUAS-FP, et la FCPE, le directeur de cabinet du Recteur et deux Inspecteurs chargés de ces questions. Ce fut l'occasion de remettre au Recteur notre « Lettre ouverte au Président de la République ».

Fort longue, la discussion est pourtant restée vaine. Nos interlocuteurs

ont tenté de nous expliquer que l'expérimentation venait du terrain. Puis que la science était à la manœuvre dans la conception du projet « validé par un jury scientifique » (ah, on croyait que ça venait du terrain), dans la mise en œuvre d'un « pilote d'expérimentation » (l'expérimentation, c'est pour l'an prochain !), enfin dans l'évaluation des résultats. C'est ainsi, a-t-on appris pour finir, que se bâtiront les actions publiques du futur.

Cette rencontre nous aura convaincus qu'il ne s'agit pas seulement d'occuper le terrain médiatique pour détourner le regard des véritables ef-

fets de la politique de suppressions de postes imposées à notre académie. Initiées dans le secret, évaluées peut-être par la science, mais sans aucun regard citoyen ou syndical, les expérimentations lancées depuis la rentrée prennent place dans les régressions profondes qu'impose le pouvoir au système éducatif depuis la Loi Fillon. S'il faut évidemment innover c'est à une seule condition : unifier l'école que les inégalités et les discriminations menacent d'éclatement. C'est cela qui peut conduire tous les jeunes vers la réussite.

Pierre Claustre

## Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

En révélant les orientations de la future réforme des lycées mardi 13 octobre, vous avez à de nombreuses reprises relevé l'inégalité des destins scolaires des enfants en fonction de la classe sociale de leurs parents. Cette préoccupation ne peut que rencontrer les nôtres, dans une académie marquée précisément par de fortes inégalités sociales. Vous vous êtes d'ailleurs rendu, dans l'après-midi, dans un lycée du Val-de-Marne. L'attention que vous portez à notre académie, nous conduit aujourd'hui à vous interpeller.

Depuis de longs mois, le Recteur de Créteil a en effet multiplié les expérimentations les plus diverses, qui ont toutes en commun de n'avoir jamais été discutées au préalable avec les représentants des personnels, des parents ou des lycéens. Les plus anciennes n'ont donné lieu à aucune évaluation ou bilan critique. Les plus récentes, comme la fameuse « cagnotte » attribuée aux classes de trois lycées professionnels, ont indigné bien au-delà de nos rangs, alors que les bourses lycéennes ne sont plus revalorisées depuis des années et qu'elles sont notifiées très tardivement. Si depuis trois ans, les budgets successifs de l'Education Nationale suppriment des postes dans les éta-

blissements scolaires et dans les services administratifs, ces expérimentations sont financées sans aucune transparence. Vous comprendrez que pour les personnels, pour les parents, pour les lycéens, ce foisonnement d'initiatives ne semble finalement que poudre aux yeux, pour cacher la misère grandissante de notre service public.

Car la réalité est cruelle. En cette rentrée, des milliers d'élèves de plus de 16 ans n'ont pas d'affectation. Plusieurs dizaines, peut-être plusieurs centaines, d'élèves de moins de 16 ans ne sont pas scolarisés. Des centaines de classes n'ont pu suivre tous leurs cours, faute d'enseignants titulaires et de remplaçants disponibles. Vous avez, le 13 octobre, martelé votre attachement à l'enseignement des langues vivantes. Savez-vous qu'en Espagnol, en Anglais, pour ne citer que ces disciplines, le Rectorat de Créteil n'est même plus en mesure de recruter des contractuels ? Savez-vous combien les services administratifs des collèges, des lycées, des inspections d'académie, et même du Rectorat, manquent de personnels ?

Le plus grave, c'est qu'à nos yeux, la multiplication des expérimentations n'a pas seulement pour effet d'occuper le terrain médiatique et de voiler la réalité. Aucune de ces mesures (« prime d'assiduité », « Equipe

Mobile de Sécurité », « Lycée d'excellence » de Sourduin, « Responsable des études », Médiateurs de vie scolaire...), ne répond aux difficultés des élèves et des personnels, qui s'aggravent avec la crise économique. La suppression de la carte scolaire renforce encore les inégalités et les « délits d'initiés » que vous même dénoncez. Cet amoncellement d'expérimentations marque en revanche un véritable mépris des personnels et de leurs compétences. Reposant pour la plupart d'entre elles sur des personnels précaires et non formés, elles participent au démantèlement du Service Public d'éducation. Elles tournent le dos aux valeurs qu'ici, nous tous accordons à l'Ecole. Elles font, Monsieur le Président, des élèves et des personnels de cette académie des véritables cobayes... Nous ne sommes pas des cobayes, Monsieur le Président, et le Service Public d'Education mérite à Créteil comme ailleurs, une autre attention de l'Etat.

Premiers signataires :

SNES-FSU Créteil, SNUEP-FSU Créteil, SNEP-FSU Créteil, SNA-SUB-FSU Créteil, SNUEDEN-FSU Créteil, SNICS-FSU Créteil, SNUIPP-FSU 77, SNUIPP-FSU 93, SNUIPP-FSU 94, SNUAS FP-FSU, FSU 77, FSU 93, FSU 94, UNL Créteil, FCPE 77, FCPE 93, FCPE 94...

30 postes étaient encore vacants au 15 octobre dans le seul département de Seine et Marne. C'est la concession à laquelle le rectorat a été contraint dans la presse face aux révélations de la FCPE via son site OUYAPACOURS. Ce site collecte toutes les heures de cours non assurées, faute de nomination ou de remplacement. On est bien loin du tintamarre satisfait des communiqués de presse du rectorat qui tentait de faire croire à une rentrée « techniquement réussie » la première semaine après la rentrée.

Dès le jour de la rentrée, de nombreuses heures de cours n'ont pas été assurées faute d'enseignants, le nombre de postes et BMP (bloc de moyens provisoires) non pourvus le jour de la rentrée a atteint des proportions qui vont bien au-delà des situations que nous avons connues les

années précédentes. Une dizaine de jours après, les viviers de TZR et de contractuels étaient taris dans une majorité de disciplines, alors que des postes et une myriade de BMP n'étaient toujours pas pourvus

Un palier dans le recours aux emplois précaires a été franchi cette année. Fin septembre plus de 2800 contractuels ou vacataires enseignants avaient été nommés. Face aux pressions des établissements et des parents, le rectorat a dû annoncer qu'il demandait aux IPR de procéder à de nouveaux recrutements de précaires. Devant l'urgence, le rectorat a encouragé les chefs d'établissements à recruter directement des vacataires, l'un de ces chefs affirmant qu'il posait une annonce à la boulangerie pour trouver un enseignant de langue... Ces embauches d'urgences ne sont plus validées par les corps

d'inspection ! Contrairement aux affirmations du DRH de l'académie de Créteil, aucune formation n'a été proposée pour ces personnels. Certains vacataires recrutés dans ces conditions démissionnent au bout de 2 ou 3 jours d'exercice car ils se sentent incapables d'enseigner sans formation. Les services du rectorat sont complètement dépassés et semblent incapables de faire un bilan des postes manquants. La situation s'est améliorée à la veille des vacances de la Toussaint, mais de nombreuses heures de cours ne sont toujours pas assurées.

On constate également des carences volontaires dans les prévisions d'effectifs de profs ou d'élèves. Mi-octobre, dans le seul département de Seine Saint Denis, 1500 élèves n'avaient pas d'affectation, essentiellement des sortants de troisième. En effet, le rectorat et le ministère ont profité du remplacement des BEP par le Bac PRO 3 ans pour réduire les capacités d'accueil en seconde professionnelle. Dans les collèges, malgré une prévision d'augmentation des effectifs à scolariser, le rectorat a continué à supprimer des postes. Ces carences conduisent à remplacer des personnels formés avec un statut par des précaires corvéables et sans formation professionnelle. C'est la volonté politique annoncée par le président Sarkozy : employer une proportion de personnels contractuels pour appliquer le dogme de diminution du nombre de fonctionnaires.

C'est bien le manque de personnels et la dégradation des conditions d'enseignement qui caractérisent la rentrée à Créteil. Le rectorat de Créteil a techniquement raté la rentrée 2009. Cette politique va encore s'amplifier à la rentrée 2010 avec la suppression de 16000 postes dans l'EN. Dans le cadre de la campagne sur l'état de l'Education, la dégradation des conditions de travail des personnels et des élèves, le pouvoir d'achat et la revalorisation, la FSU appelle à la grève le mardi 24 novembre de la maternelle à l'université.

Dominique Chauvin



Aujourd'hui, le collège scolaire accueille tous les jeunes d'une génération de la Sixième à la Troisième. Alors que s'y concentrent les difficultés scolaires, sociales et celles liées à l'entrée dans l'adolescence, il semble de plus en plus compliqué d'y enseigner. Depuis 2005 on assiste véritable-

ment à sa mutation et à l'apparition de nouveaux enjeux. En effet, après une modification des contenus qui se résument en un recentrage sur quelques compétences de base, c'est maintenant au tour des modalités d'évaluation. De plus, l'objectif de rattraper le retard pris dans la scolarisa-

tion des jeunes en situation de handicap entraîne une augmentation considérable du nombre d'élèves scolarisés en UPI, sans que les moyens soient véritablement donnés aux établissements.

### Les sept plaies du prof de collège

**Une charge de travail de plus en plus lourde :** les suppressions de postes (20 postes dans l'académie malgré une hausse des effectifs de 312 élèves) et l'augmentation des heures supplémentaires (elles ont presque doublé en deux ans) ont deux conséquences directes : l'augmentation des effectifs et la disparition des dédoublements.

**Des missions de plus en plus diversifiées :** chaque rentrée en offre au moins une nouvelle, Orientation, PPRE, livrets de compétence, cartable en ligne... Toutes ces nouvelles missions s'accompagnent généralement de réunions en dehors du service qui se déroulent bien souvent sur le temps de midi ou le soir.

**Des affectations « déplorables » de plus en plus nombreuses :** il y a une véritable multiplication des affectations sur plusieurs établissements (postes fixes avec complément de service, dégradation des conditions d'affectation des TZR). Avec l'augmentation du temps de trans-

port et l'impression d'être toujours entre deux établissements, c'est la fin du travail en équipe et l'impossibilité du lien avec les parents.

**Des vies scolaires fragilisées :** dans les établissements les plus difficiles on constate malheureusement un important *turn over* des équipes de vie scolaire, la création de postes de CPE a été gelée en 2009 malgré les besoins. Cela devient de plus en plus dur d'enseigner sereinement. Mais qu'on se rassure ! Plus besoin de CPE pour mener un travail éducatif précis, on a à notre disposition le DVD « tenue de classe » et une équipe mobile de sécurité.

Une relation particulière avec la hiérarchie : un collège est une petite communauté où il est souvent particulièrement compliqué d'être en conflit avec la direction de l'établissement. La caporalisation de notre métier est donc d'autant plus facile.

**Des réformes pédagogiques inassumables, conséquences des**

**choix politiques :** les professeurs de collèges se sont vus imposés des décisions incohérentes qui concernent directement leur pratique quotidienne du métier. La note de vie scolaire en est l'archétype. Aujourd'hui, l'orientation des élèves est de plus en plus vue comme une gestion de flux. Il y a donc une multiplication des places en lycée professionnel tertiaire car celles-ci sont moins coûteuses mais sans débouchés. Ceci est difficile à vivre pour des professeurs soucieux de leurs élèves. C'est au sens même de la mission que l'on s'est attaqué.

**La culpabilisation du professeur :** cela devient une véritable méthode de management. Un discours fataliste sur « les dysfonctionnements » du collège suivi d'un autre culpabilisant permettent bien souvent de justifier la mise en place ici ou là des sacro-saintes expérimentations.

François Dukan, Clément Dirson

### Le collège : extraits des textes votés au congrès académique de mars 2009 du SNES Créteil

L'introduction des réseaux ambition réussite, visant à remplacer le dispositif d'éducation prioritaire, s'est accompagnée d'une diminution des moyens partout, y compris pour les collèges ambition réussite. Ce changement de politique s'est accompagné d'une multiplication des établissements expérimentaux de toutes natures : collèges Cohn Bendit, lycées expérimentaux, contrats d'objectifs... dont le caractère national a disparu, en multipliant les « postes à profils » sans réelle particularité, ain-

si que la déréglementation pour les établissements et les élèves. Que ces « expérimentations » soient ou non généralisées, elles accélèrent les inégalités entre établissements et réduisent à néant toute politique nationale de l'éducation prioritaire [...]

Les pistes actuelles de la recherche montrent pourtant que différentes sortes d'échec scolaires peuvent être désormais identifiées. Les élèves issus de milieux défavorisés sont largement majoritaires par rapport aux

autres dans nos établissements (de l'ordre de 54%) mais le gouvernement continue à faire semblant d'ignorer cette donnée. Le collèges d'aujourd'hui est-il adapté à son public ? La lutte contre l'échec passe par une réflexion de fond sur cette question. Au lieu de dire que ces élèves ne sont pas adaptés au « moule » du collège, il nous semble urgent de modifier ce « moule », dans le sens du projet de culture commune proposé par la FSU.

D'autres élèves en échec scolaire



très lourd semblent complètement rétifs à la relation pédagogique qui les place dans une situation d'angoisse très forte dont les causes ont été largement analysées par la recherche. Ces élèves vont alors développer des stratégies anti-apprentissage parfois très violentes, allant jusqu'à perturber l'ensemble d'une classe. Ce phénomène est bien connu, des parades existent pour sortir enfin ces élèves de l'ornière où ils se trouvent. Il faut tirer de ces recherches les conclusions qui s'imposent pour modifier en profondeur notre système éducatif.[...]

Aujourd'hui, l'école est traversée d'interrogations sur ce qui doit être enseigné. L'inflation des savoirs qui caractérise la société post-moderne peut sembler vertigineuse, voire angoissante. Ce constat doit-il pour autant nous conduire à faire pencher frileusement le balancier vers le « retour à des fondamentaux » qui ne régleront rien ? Où cela peut-il nous mener, sinon à des antagonismes stériles qui, on le voit bien, invalident toute réflexion de fond et nous empêchent d'avancer ? Nous pensons à la FSU qu'entre ces deux extrêmes, il existe une autre piste, celle de la

culture commune, beaucoup plus ambitieuse et démocratique. Ce projet part d'un tout autre postulat : « quelle école veut-on, et pour quelle société ? Quels savoirs transmettre aux élèves du XXI<sup>ème</sup> siècle ? Comment construire un projet éducatif émancipateur ? »

## Handicap au collège : attention urgence !

L'an dernier, le rectorat mettait en avant une mobilisation sans précédent pour l'accueil des enfants handicapés en annonçant une hausse de 48% des élèves scolarisés entre les rentrées 2006 et 2008. Par delà cette approche quantitative quelles sont les conditions d'intégration de ces élèves ? Pour procéder à un bilan, le SNES s'est intéressé à la situation des UPI de Seine-Saint-Denis. On peut d'ores et déjà dégager quelques constantes.

Dans la plupart des UPI accueillant des élèves ayant des troubles importants des fonctions cognitives, les effectifs sont supérieurs à 10 élèves par niveau d'enseignement alors que les textes (circulaire 2001-035 du 1 février 2001) imposent un nombre de 10 élèves maximum. Les enseignants impliqués dans l'intégration des élèves en classe banale sont rarement formés. Les AVS-co sont recrutés sous contrat précaire et sont trop peu nombreux.

Quant aux conditions d'intégration, les élèves ont une classe de référence mais leur place n'est pas réservée. Ils arrivent donc souvent dans une classe déjà pleine et l'on demande alors à l'enseignant de réussir l'impossible.

Bilan : pour permettre un accueil des élèves handicapés qui respecte la dignité de ces jeunes gens il faut que l'administration prenne des mesures urgentes pour respecter les textes en vigueur afin que le seuil des 10 élèves soit respecté, qu'elle assure une réelle formation des enseignants qui auront à accueillir des élèves handicapés et recrute des AVS en nombre suffisant et dans des conditions d'emploi satisfaisantes pour accompagner ces élèves. Il faut que soit retenu le principe de la double inscription afin de ne pas faire des élèves handicapés des élèves « en plus » mais des élèves à part entière, ayant toute leur place dans leur classe.

François Dukan, Clément Dirson

### Les UPI Unité Pédagogique d'Intégration

C'est un dispositif qui s'adresse à des enfants handicapés de 12 à 16 ans. Ils sont encadrés par un enseignant spécialisé et reçoivent un enseignement adapté incluant des plages de participation aux activités de la classe de référence de l'enfant, choisie parmi les classes du collège qui accueillent des élèves de sa classe d'âge. Les UPI accueillent des élèves qui présentent un même type de handicap (déficience auditive, visuelle, motrice ou troubles importants des fonctions cognitives).

L'hétérogénéité des groupes et la complexité des actions éducatives et pédagogiques rend généralement indispensable la présence d'un adulte auprès des enseignants : on parle alors d'auxiliaire de vie scolaire « collectif » (AVS-co). Conformément à la loi du 11 février 2005 le code de l'éducation (article L 112-1) indique : « Dans ses domaines de compétence, l'Etat met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés ».



**P**leyel, Didier Lockwood, Django Reinhardt ... quelques exemples des noms des dix réseaux de lycées qui ont été institués à cette rentrée. En 2008, le rectorat a en effet décidé de réorganiser les regroupements géographiques des lycées de l'académie. Précédemment, les collèges et les lycées étaient regroupés par districts et par bassins sur la base d'une proximité géographique. Dorénavant, ils sont regroupés selon des logiques plus discutables à travers la mise en place des réseaux des lycées. Ainsi, le réseau Offenbach regroupe des établissements de Bagnolet jusqu'à Tournan en Brie, en passant par Rosny sous bois, ce qui correspondrait au trajet de la ligne E du RER, sauf que Bagnolet et Montreuil ne sont pas sur cette ligne de RER. Le réseau Gerschwin regroupe quand à lui les établissements situés le long de la ligne A. Pour le Sud Seine et Marne, les regroupements semblent ne répondre à aucune logique géographique étant donné que le lycée de Brie Comte Robert est dans le même réseau que celui de Rozay en Brie !

### Ne nous laissons pas duper par cette mise en musique !

La mise en place de ces réseaux s'inscrit dans le projet académique, notamment de mutualisation des bonnes pratiques et des ressources.

Ainsi il est prévu de mutualiser l'accompagnement éducatif, qui doit s'étendre aux lycées, entre les lycées d'un même réseau. Mais aussi, de "développer l'enseignement à distance" et de "mutualiser les options artistiques, linguistiques, et les proposer aux élèves des lycées d'un réseau". Ainsi, on peut aisément imaginer un élève de Provins qui suivrait à distance son option de latin dispensée par un enseignant situé à Cesson, le tout grâce à la visio conférence. Est-ce que le rectorat y voit là un moyen de palier le manque de postes ?

### La "mutualisation des bonnes pratiques" ... une réalité !

Cette mutualisation entre les lycées d'un même réseau a déjà commencé. Ainsi, suite aux résultats du bac ST2S à Créteil en dessous de la moyenne nationale pour la session de 2009, les enseignants de SMS ont été conviés à une réunion entre les établissements d'un même réseau pour une mutualisation « des bonnes pratiques ». Le but est d'établir collectivement, entre enseignants, le corrigé d'une épreuve du BAC. Le rectorat se dédouane ainsi de toute responsabilité et de toute analyse devant les très faibles résultats au BAC

en culpabilisant les enseignants sur leur pratique. Une formation dans le cadre du Plan Académique de Formation aurait constitué une meilleure réponse pour améliorer la réussite des élèves.

### Quelle action mener en lycéenne ?

Les autres objectifs de ces réseaux sont l'orientation des élèves de la seconde au doctorat, pas moins, les partenariats avec l'enseignement supérieur et les entreprises... Le territoire de ces réseaux est bien trop étendu pour leur donner une cohérence. L'adhésion du lycée à ces réseaux n'a pas fait l'objet d'un passage en CA, ni même d'une information. Il est donc nécessaire de demander l'inscription à l'ordre du jour de votre prochain CA d'un point sur le fonctionnement du réseau dans lequel vous êtes, afin d'obtenir des informations de la part du chef d'établissement, et surtout, d'informer les membres du CA, et en particulier les parents d'élèves, des objectifs affichés par le rectorat à travers cette mise en place et des dérives possibles à court terme, vu le manque de recrutement d'enseignants et le nombre de suppressions de postes.

David Brunet

Dominique Chauvin

## LE RECTORAT PRÉCIPITE LES VIES SCOLAIRES DANS LA PRÉCARITÉ

**N**otre Recteur se lance dans une toute nouvelle expérimentation : s'affranchir des décrets qui régissent les AED.

Dans une circulaire aux chefs d'établissement datant du 12 octobre, il invite en effet les chefs d'établissements à pourvoir les postes vacants des vies scolaires en recrutant d'anciens CAE ou CAV sans les conditions de diplômes requises en tant qu'AED. Le SNES ne peut l'accepter et demande l'annulation de cette disposition.

Il faut rappeler, en effet, que les emplois AED doivent être réservés en

priorité aux étudiants. Le SNES a le souci de préserver la reconnaissance du double statut d'étudiant et de surveillant. De plus, nous ne pouvons accepter cette proposition qui ne consiste qu'à condamner à la précarité les salariés embauchés en contrat aidés (CAE et CAV). Enfin, la mesure précipite davantage encore la précarisation des vies scolaires, catastrophique pour le fonctionnement des établissements. Ne serait-il pas plus judicieux d'offrir aux sortants d'emplois aidés l'opportunité d'accéder à une formation offrant de vraies perspectives et un avenir

concret et durable ?

C'est contre cette précarité, contre les conditions de recrutement, d'emploi et de service qu'elle entraîne, contre l'arbitraire qu'elle permet trop souvent, que le SNES-FSU se bat. Il est plus que jamais indispensable d'unir nos forces pour mener à bien tous ces combats qui doivent contribuer à la pérennité du service public d'éducation auquel nous tenons tous et qui est menacé, en particulier dans nos vies scolaires !

Alexandra Tkaczynski

surveillants@creteil.snes.edu

Mot d'ordre de la circulaire de rentrée du 20 mai 2009, « le développement des espaces numériques de travail, réalisé en partenariat avec les collectivités territoriales, reste une priorité. Dans le second degré, les solutions informatiques adoptées par de nombreux établissements permettent de moderniser les usages réglementaires, en offrant une alternative électronique au cahier de textes papier [...]. Vous vous attacherez à sa généralisation. » Certains chefs d'établissement sont passés à l'offensive pour imposer aux enseignants l'utilisation du cahier de textes en ligne, en les mettant, le plus souvent, devant le fait accompli et en affirmant que son utilisation est désormais une obligation. Or la dernière circulaire qui fait état de l'obligation pour les enseignants de tenir à jour un cahier de textes de classe date du 3 mai 1961 et ne fait bien-sûr pas référence à un support obligatoire ! Un nouveau texte est cependant en préparation... Passage au domaine quasi-public du travail du professeur, absence de prise en compte des inégalités d'accès à internet de nos élèves, mise en concurrence des profs à travers une cyber-inspection et un cyber-contrôle des chefs d'établissement et des parents... le Cahier de textes nouveau a un drôle de goût, et les problèmes sont nombreux, techniques, politiques et syndicaux.

Evoquer d'abord les problèmes techniques, ce n'est pas se cacher derrière son petit doigt. Le Rectorat peut toujours faire l'article de son « cartable en ligne », l'un des problèmes majeurs des Nouvelles Technologies



dans les collèges et les lycées aujourd'hui, c'est bien l'insuffisance des moyens matériels et humains. Matériels

parce que le parc informatique est très souvent insuffisant, obsolète ou inadapté. Humains parce que l'installation et la maintenance du matériel sont en général abandonnées à des braves volontaires, dont les heures de décharges ne compensent que de très loin les efforts méritoires. Absence d'ordinateur dans les salles et surcharge de travail : rares sont donc les établissements où les professeurs peuvent accéder dans chaque salle, au cahier de textes (quand le réseau n'est ni planté, ni infecté et que la souris ne s'est pas échappée). Il est pourtant indispensable de le remplir en temps réel afin que, si c'est son but, les élèves puissent dès une heure de perm ou dès leur retour chez eux avoir accès à son contenu (impossible, s'ils doivent attendre le retour à au domicile et une disponibilité suffisante du professeur pour lui permettre une saisie sur son ordinateur financé sur ses propres deniers). Inutile de dire que ce serait un leurre que de nous faire croire qui suffirait de faire la queue devant les quelques ordinateurs de la salle des profs avant de partir du collège ou du lycée pour saisir les données sur le cahier de textes.

Il y a ensuite des problèmes plus politiques, qui méritent une réponse préalable. Qu'entend-on mettre dans un cahier de textes en ligne, et à qui s'adresse-t-il ? Les élèves et leurs parents peuvent être intéressés par le titre de la leçon et le travail à faire, mais il ne peut être question de mettre en ligne la totalité du cours et des documents distribués (ne serait-ce que pour des questions de droit d'auteur !). Les Inspecteurs attendent une progression et des objectifs s'inscrivant dans les textes officiels. Cela demande un tout autre travail... et n'est pas compatible avec ce qu'on peut attendre d'un cahier de textes destiné aux élèves. Dans l'hypothèse (la seule envisageable, à nos yeux), où l'on ne s'adresserait qu'aux élèves, l'autonomie tant mise en avant, y compris dans le livret de compétences, devient tout d'un coup accessoire. Sera-t-il toujours obligé de noter le travail à faire sur son agen-

da personnel ? Evitera-t-il, comme cela l'a déjà été souvent constaté, la tâche demandée sous prétexte qu'il n'aura pu consulter le cyber-cahier de textes ? Pour évacuer cet inconvénient, on évoque le cas particulier de l'élève absent dont les parents voudraient faciliter le rattrapage des cours... mais encore une fois, il ne s'agit pas de mettre ses cours en ligne !

La mise en œuvre à marche forcée du cahier de textes en ligne, n'est donc pas acceptable. Il est indispensable que les professeurs puissent décider collectivement de ce qu'il sera.

Catherine Roustan  
Pierre Claustre

#### Agir collectivement

- Exiger un débat, une prise de décision collective et refuser une imposition d'un état de fait
- Organiser un refus collectif quand c'est ce qui se dégage majoritairement.
- Distinguer le cahier de textes-agenda en ligne destiné aux familles et le cahier journal demandé lors des inspections.
- Refuser un nouvelle forme de télétravail
- Faire un réel bilan des expériences déjà menées
- Rappeler dans le règlement intérieur, l'obligation des élèves de remplir leur propre cahier de textes.
- Discuter du rôle que les délégués de classe peuvent tenir quand un élève est absent pour plusieurs jours, pour organiser l'acheminement de documents par les camarades, les voisins du malade.
- Remettre à sa place cette nouvelle mode qui devient, par delà les frontières de l'établissement, un nouvel indicateur de « rayonnement » des professeurs, de qualité de suivi par les familles, d'autorité des chefs d'établissement jugés eux-aussi sur la mise en place de ce nouveau dada.



L'exercice du droit syndical dans la fonction publique est réglementé par le décret 82-447 du 28 mai 1982 dont l'application est précisée par une circulaire fonction publique 1487 du 18 novembre 1982. Les droits syndicaux ont fait l'objet de rudes conquêtes, gagnées au fil des années par les syndiqués et les militants qui nous ont précédés. Dans le privé comme dans la fonction publique, nombreux sont ceux qui seraient bien contents de les réduire ou d'en limiter la portée. Des pressions sont régulièrement exercées pour que les syndiqués ne puissent pas les exercer dans de bonnes conditions. Alors que le DRH de notre académie vient de rédiger un courrier permettant de déléguer aux chefs d'établissements le droit de gérer les autorisations d'absence pour stage syndical, le SNES tient à rappeler ici quelques grands principes.

Le congé pour formation syndicale est un congé de droit. Vous disposez de 12 jours ouvrables d'autorisation d'absence par an pour participer à un stage de formation syndicale. Le SNES organise des stages toute l'année, ceux-ci sont régulièrement annoncés dans nos circulaires et sur notre site. Ces stages portent sur les sujets les plus variés : stages TZR, stages non titulaires, stages ENT/TICE, stages réservés aux AED, stages RESF, stages de for-

mation de militants, stages pédagogiques (lettres, langues vivantes, maths, histoire-géo, documentation, technologie, enseignements artistiques, STI, CPE, etc.), stages élus au CA...

Le modèle de demande d'autorisation d'absence est rédigé selon une lettre type, fournie par le SNES. Contrairement à ce qu'affirme le recteur, la demande d'autorisation d'absence doit être envoyée au recteur par la voie hiérarchique (vous devez donc la remettre à votre chef d'établissement qui la transmettra). Cette lettre doit être envoyée au moins un mois à l'avance. L'absence de réponse dans un délai de 15 jours vaut acceptation.

En tant que chef de service, le recteur n'est pas habilité à déléguer aux chefs d'établissements le pouvoir d'accorder ou non une autorisation d'absence. Les chefs d'établissement ne sont pas habilités non plus à statuer à la place du recteur sur cette question. Pour les stages de formation syndicale, aucune convocation ne doit vous être demandée car c'est matériellement impossible. En effet, les stages étant ouverts à tous cela obligerait l'organisation syndicale qui organise à envoyer une convocation aux milliers d'enseignants de l'académie. En revanche, une attestation de présence vous est délivrée systématiquement par les organisateurs du stage. Si vous souhaitez recevoir la

liste des stages organisés dans notre académie, ou si vous rencontrez une difficulté au sujet de l'autorisation d'absence, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : s3cre@creteil.snes.edu.

Valérie Sultan

Jean-Michel Harvier

D'autres droits syndicaux existent au sein de votre établissement, n'hésitez pas à vous en servir ! Toute section syndicale a droit à un panneau syndical (à demander à votre chef si vous n'en avez pas) ainsi qu'à un casier réservé au courrier syndical. Les textes stipulent également que les syndiqués peuvent avoir à leur disposition une ligne téléphonique, un fax ainsi que des moyens reprographiques de même qu'un local syndical s'il y a plus de 50 agents (tout personnel confondu) dans l'établissement. Toute section syndicale dispose également du droit d'organiser chaque mois une heure d'information syndicale sur le temps de service. Vous devez alors en informer votre chef d'établissement par écrit au moins huit jours à l'avance. Vous trouverez toutes les informations concernant les droits syndicaux dans le courrier de S1 numéro 1 du 29 août 2009, ainsi que sur le site du SNES : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## RETRAITÉS, OUI... MAIS SYNDIQUÉS AUSSI !

Pourquoi continuer à se syndiquer au départ en retraite ? Beaucoup, soulagés, mais fatigués, veulent tourner la page, au moins un temps, penser aux sorties, à la famille, à tout ce qui a été négligé. Et il est facile d'oublier de payer sa cotisation dont on peut ne plus percevoir l'utilité. Résultat : on constate une importante déperdition : un actif adhérent et même un actif militant n'est pas forcément un retraité adhérent... Et pourtant !

Si les retraités sont des citoyens à part entière et le revendiquent, ils ne

doivent pas oublier les formes d'action citoyennes... se syndiquer en est une. Les motifs de mécontentement se multiplient et l'avenir est très sombre. On constate très vite les pertes régulières de pouvoir d'achat : les pensions étant décrochées des traitements des actifs, le taux de remplacement ne cesse de diminuer depuis la fameuse réforme Fillon en 2003. De plus la crise actuelle est un prétexte bien commode qui masque mal la destruction progressive du service public et de la Fonction publique d'Etat (disparition du secrétariat

d'Etat à la Fonction Publique et création d'un service des retraites par décrets du 28-08-09) et permet l'accélération du démantèlement des conquêtes du Conseil National de la Résistance.

Tous les domaines sont touchés : la santé livrée aux appétits du privé assurantiel devient un luxe et des retraités, comme beaucoup renoncent à des soins devenus trop coûteux. N'oublions pas non plus la libéralisation des tarifs des maisons de retraite (EPAD) qui devient un problème majeur de société et la



désagréable surprise en constatant non seulement l'augmentation des cotisations de la MGEN, mais surtout le renoncement aux principes de solidarité intergénérationnelle en augmentant davantage celles des retraités...

Si on sait que le 27 janvier prochain le Conseil d'orientation des retraités (COR) doit rendre un avis sur le passage au système par points qui balayerait de fait notre système de pensions, on voit bien que la situation est dramatique et que rester isolé est la pire des attitudes : lutter ? oui, mais pour cela il faut le nombre.

7332 syndiqués ont choisi de rester au SNES, refusant accablement et résignation. S'ils n'oublient pas de participer avec dynamisme aux ac-

tions qui les concernent spécifiquement (la journée du 16 octobre en est une bonne illustration), ils tiennent beaucoup à manifester leur esprit de solidarité avec leurs collègues et c'est particulièrement vrai dans notre Académie. A Créteil, non seulement ils participent aux actions (CIO de Dammatin) mais ils font preuve d'une remarquable efficacité : la tenue de la permanence téléphonique qui ne pourrait fonctionner sans eux et sont indispensables pour plier le journal de la FSU 77 « PLURIEL ». Des réunions de travail : rédaction de la prochaine circulaire, campagne de syndicalisation sont prévues en novembre et toutes les bonnes volontés sont bienvenues dans la convivialité. Par ailleurs, il

n'est pas question d'oublier la détente et des sorties culturelles sont régulièrement organisées au niveau académique.

Certes, les structures syndicales de retraités peuvent sembler complexes : la Section fédérale des retraités de la FSU (SFR) n'a que 3 ans et n'est pas encore totalement reconnue. Bien des militants s'investissent aussi dans les structures de la FGR et dans les CODERPA et si trouver sa place n'est pas toujours évident, rester syndiqué s'impose plus que jamais : et les trois S1 de notre Académie (77-93-94) lancent une active campagne de syndicalisation... tous les adhérents sont donc concernés.

Colette Llech



### DU 5 AU 26 NOVEMBRE 2009, VOTEZ... LA FSU, C'EST VOUS !

La Fédération Syndicale Unitaire, première fédération de la Fonction Publique, que le SNES a largement contribué à fonder en 1993, tiendra son congrès national du 1er au 5 février prochain. Il sera précédé de congrès départementaux (14 et 15 janvier en Seine-et-Marne et Val-de-Marne, 18 et 19 janvier en Seine-Saint-Denis), et d'une série de votes préparatoires qui doivent avoir lieu du 5 au 26 novembre. Le SNES Créteil ouvre les colonnes de ce journal aux quatre tendances représentées dans ses instances pour éclairer les enjeux de congrès, et publiera sur son site les textes d'orientation et les listes.

Tous les syndiqués ont reçu POUR (supplément au n° 139), le journal de la FSU, comportant les appels des cinq listes présentes au niveau national pour le vote d'orientation fédérale. Le second vote porte sur le rapport d'activité fédéral national. Le rapport d'activité national comporte 3 « fenêtres » reflétant des différences d'appréciations entre les courants qui participent à la direction de la FSU. Vous avez également reçu un journal de votre FSU

départementale comportant lui aussi les textes pour le vote d'orientation départemental et, dans le 93 et le 94, le rapport d'activité départemental sur lequel vous avez à vous prononcer. Dans le 77, le vote sur le rapport d'activité a lieu lors du congrès.

Tous les syndiqués à jour, cette année et/ou l'année dernière, ont le droit de vote. La plupart des syndiqués vote dans leur établissement où la section doit organiser le scrutin en utilisant le matériel envoyé directement dans l'établissement. Les retraités, les syndiqués isolés ou de petites sections doivent voter par correspondance : dans ce cas, le matériel de vote est en principe inséré dans ce journal. N'omettez pas de voter sous double enveloppe, et de bien compléter l'enveloppe T blanche. Votre vote doit être parvenu au plus tard au SNES Créteil le vendredi 4 décembre... Tenez compte des délais postaux, envoyez-le dès avant la clôture du vote le 26 novembre.

La FSU, c'est vous : ne laissez personne décider à votre place !



## La force de la FSU, c'est un syndicalisme de terrain ancré dans nos professions

Prétendre renforcer la FSU en lui donnant le pouvoir de trancher entre ses syndicats, c'est au contraire l'affaiblir. La transformer en appareil coiffant les syndicats, c'est tourner le dos au syndicalisme que nous défendons, porté par des militants qui sont d'abord des salariés.

Le débat autour de la réforme de la Formation des Maîtres mitonnée l'an dernier par Xavier Darcos et Valérie Pécresse, et remise sur le feu par Luc Chatel, semble avoir cristallisé les divisions entre les syndicats de la FSU. Pour certains courants de pensée, c'est l'occasion de mettre en cause l'un des principes fondamentaux de notre fédération : à l'inverse du droit européen, le principe de primauté n'a pas cours dans la FSU, et la fédération ne peut imposer ses mandats à l'un de ses syndicats dans les champs qui le concernent. Ce qui est présenté comme le talon d'Achille de notre fédération fait en réalité sa force : l'iden-

tité professionnelle des syndicats nationaux qui composent la FSU est la clé de leur audience et de leur représentativité. En faire la marque d'un corporatisme étroit, c'est nier une évidence confirmée par les dernières élections professionnelles.

Ceci posé, il faut trouver ailleurs la solution lorsque les champs de compétence des syndicats se croisent. Pour Unité et Action SNES Créteil, c'est possible, à condition de respecter quelques principes. Primo, que chacun reconnaisse qu'il existe des questions partagées qu'aucun d'entre-nous ne peut s'approprier. Le consensus est d'autant plus nécessaire que nous avons plus à gagner qu'à perdre à parler d'une seule voix, le pouvoir se délectant au contraire de nos divisions. Secundo, que ce qui nous rassemble, à la FSU, pèse plus lourd que ce qui nous divise. Dans cette culture syndicale commune se trouve notamment le lien avec nos

professions. Tertio, aucun syndicat ne peut juger la légitimité des positions d'un autre. Nos camarades du SNESUP défendaient autant l'an dernier la Formation des Maîtres que le statut de maître de conférence ? Bravo. Le SNES prétend que l'élévation du niveau de recrutement est une condition de la revalorisation de nos métiers ? Très bien. Légitimes, ces positions ne s'opposent pas.

Les syndiqués s'impliqueront d'autant plus dans la fédération qu'ils s'y retrouveront. C'est dans cet esprit que les militants Unité et Action du SNES Créteil s'engagent dans la préparation des congrès départementaux de la la FSU, et qu'ils vous appellent à voter pour les listes Unité et Action.

contact : ua@creteil.snes.edu

## TRIBUNE ÉCOLE ÉMANCIPÉE

### Pendant la crise, la casse continue.

Comme tous les trois ans, la FSU, dont le SNES est membre va réunir son congrès. Cette année, les enjeux après 3 ans de sarkozisme apparaissent particulièrement importants. En effet, alors que la crise produit ses effets nocifs, le MEDEF et le gouvernement continuent leur entreprise de destruction du lien social en France : Sécu, retraites, services publics, droit du travail...

#### L'unité pour quoi faire?

Face à ces régressions, l'unité syndicale aurait pu être bénéfique. Mais le tandem CGT-CFDT nous a imposé un tempo inefficace. Dans la Fédération, les militants de l'EE n'ont cessé de répéter que deux journées de grève, mêmes réussies, ne suffiraient à faire reculer ni Sarkozy ni Parisot. La FSU a bien souvent poussé à l'action mais sans porter véritablement la grève générale interprofessionnelle qui doit rester notre objectif.

#### Une FSU paralysée et inefficace...

Il serait tentant de reporter nos échecs sur les confédérations. Balayons aussi devant notre porte. Paralysés par les initiatives interpro, nous n'avons pas pris nos responsabilités :

Dans l'EN, des occasions ont été perdues. Pourquoi avoir laissé seuls les lycéens en décembre 2008, mais surtout pourquoi n'avons-nous pas été capables de soutenir et d'étendre la lutte du supérieur ? Alors qu'elle est majoritaire dans l'Education, la FSU n'a pas provoqué l'élan indispensable pour battre les réformes Darcos/Pécresse. Dans l'Education où 25000 postes ont été supprimés en deux ans, la FSU n'a pas su proposer, ni construire une riposte au niveau des attaques subies. Rien n'a été fait à la rentrée alors que les personnels ressentent bien l'aggravation des conditions de travail. Il faut attendre la date du 24 novembre pour

que s'engage une action de grève  
...ou une FSU utile aux  
luttes?

L'espoir de « gratter » quelque chose secteur par secteur, conduit à ce que les principaux syndicats de la FSU s'arcbutent sur leur champ de syndicalisation pour une hypothétique revalorisation dont on voit maintenant qu'elle est un leurre. Les divisions s'exacerbent.

Nous estimons au contraire que nous avons besoin d'une fédération qui ... fédère ! Mettons en avant des revendications unifiantes, redonnons confiance en l'action collective. Il y a urgence ! C'est en ce sens que nous continuerons d'agir si les syndiqués approuvent notre orientation. Votez, faites voter pour les listes ouvertes présentées par la tendance fédérale Ecole Emancipée.

Pour tout contact : ecreteil@gmail.com

## Reprenons la main, à Créteil comme au niveau national

Dans notre académie aussi, l'administration casse le service public d'éducation à coup de suppressions de postes, d'enseignements et d'options, d'incohérence du « socle commun » et des programmes, d'autoritarisme et de répression... Les établissements, qui dans l'académie ont l'expérience des luttes, résistent comme ils le peuvent. Espérant mater cette fronde le recteur « expérimente » en grandes pompes ministérielles les responsables des études, pour en finir avec les CPE et les COP et casser les statuts des profs, les brigades d'intervention violence et pédagogiques, qui déstabilisent les équipes au lieu de leur apporter une quelconque aide, la cagnotte absentéisme, remède controversé à la « réforme » des LP...

Les directions des FSU 93, 94 et 77 paraissent dépassées, tardant à apporter les ripostes intersyndicales à la hauteur... Celles des SNES Créteil et 93 qui avaient habitué à plus de pugnaci-

té contre les agressions rectorales -et au sein du SNES national- dénoncent bien « nous ne sommes pas des cobayes », mais ne se donnent pas les moyens de stopper le recteur, qui ira jusqu'où on le laissera aller.

Il faut dire que « le dialogue social », marché de dupe de Sarkozy, repris par les directions nationales de la FSU et du SNES, est fait pour anesthésier les syndicats à tous les niveaux.

Refusons cette logique ! Reprenons la main dans la lutte, de classe, contre ce capitalisme pillard et insolent, servi par le recteur comme par Sarkozy. Faisons de la grève du 24 novembre autre chose qu'une journée d'action sans lendemain de plus.

Finissons-en avec le « dialogue social » de Sarkozy. Le boycott du CTPA du 20 octobre va dans ce sens. Il faut quitter les réunions où les syndicats avalent les « couleuvres » gouvernementales et rectorales,

Expliquons que l'alternative, c'est le retrait des réformes minant le service public et les statuts : décrets sur la formation des enseignantEs, réforme Sarkozy du lycée, loi mobilité...

Proposons des AG à tous les niveaux, bien avant le 24 (date trop tardive par rapport au débat budgétaire à l'Assemblée et à des suites éventuelles avant les congés de Noël) pour tester les possibilités d'entrer en grève plus tôt ; Et pour reconduire le 24, en lien avec les mobilisations des autres services publics et interprofessionnelles.

Les directions FSU et SNES (U et A - EE) ont montré leur incapacité stratégique... VOTEZ ÉMANCIPATION, votez contre le rapport d'activité FSU

Nous contacter, s'abonner à notre revue : ovinay@free.fr ; 0620555761 ;

site : www.emancipation.fr

## TRIBUNE POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT (PRSI)

### Retrait de la circulaire créant les remplaçants à 3 000 € par an !

En recrutant 100 000 stagiaires en observation, 50 000 en responsabilité pour 14 000 postes aux concours, le ministre n'entame-t-il pas le remplacement de corps d'enseignants fonctionnaires de l'Etat, par des dizaines de milliers de précaires, titulaires d'un master d'enseignement mais collés aux concours de recrutement ? Si le ministre Châtel a pu publier les décrets, c'est grâce à l'abstention de la FSU - et de la direction du SNES - au CTPM du 28 mai et au départ de la FSU du CSFPE du 16 juin pour ne pas avoir à voter contre les décrets. Le CN du SNES en septembre a adopté une motion demandant « le retrait de la circulaire traitant des stages avant le concours. Nous refusons tout stage qui signifierait l'attribution à un étudiant d'un

service d'enseignement qu'il devrait assumer seul. » C'est un point d'appui pour engager le combat uni pour le retrait de la circulaire.

### Abandon de la réforme Sarkozy du lycée !

Les mesures annoncées par le président SARKOZY le 13 octobre reprennent les recommandations du rapport Descoings :

- Diminution du nombre d'heures de cours d'au moins 2 heures de la seconde à la terminale,

- Remise en cause du service public d'orientation.

Ces mesures ne répondent pas à nos revendications ; ce qui a été rejeté en 2008 ne doit pas s'appliquer en 2010 ! Comment les dirigeants du SNES, à la suite de Gérard ASCHIERI peuvent - ils affirmer : « les annonces du Président...abandonnent une bonne partie des choix dange-

reux du précédent projet de réforme » ?

Les enseignants, comme tous les salariés, ne veulent pas revivre les journées saute-moutons et défilés sans grève comme celles des 26 mai et 13 juin 2009 !

Le mardi 24 novembre, la grève doit être le point de départ pour obtenir :

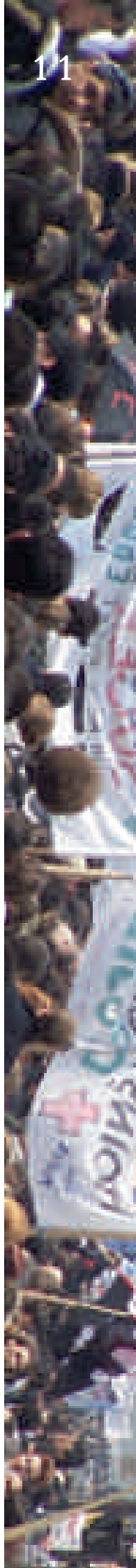
- le retrait de la circulaire traitant des stages avant le concours et l'abrogation des décrets sur la mastérisation,

- l'arrêt des suppressions de postes, la restitution des postes supprimés,

- le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat,

- le retrait définitif de la réforme des lycées.

contact : michel.lefebvre11@free.fr , prsi94@gmail.com





## SOMMAIRE

### PAGE 2

Nous ne sommes pas des cobayes !  
 Lettre ouverte au Président de la  
 République

### PAGE 3

Une rentrée ratée

### PAGE 4

Collège : refuser les dégradations  
 des conditions de travail et d'études  
 Les sept plaies du prof de collège  
 Le collège : extraits des textes votés  
 au congrès académique de mars  
 2009 du SNES Créteil

### PAGE 5

Handicap : attention urgence !

### PAGE 6

Réseaux de lycées : une mise en  
 musique pour économiser des  
 moyens  
 Le Rectorat précipite les vies  
 scolaires dans la précarité

### PAGE 7

Le cahier de texte nouveau est  
 arrivé

### PAGE 8

Les droits syndicaux ne s'usent que  
 si l'on ne s'en sert pas !  
 Retraités, oui... mais syndiqués  
 aussi !

### PAGE 9

Du 5 au 26 novembre 2009,  
 votez... la FSU, c'est vous !

### PAGES 10 ET 11

Tribunes de tendances



## ÉDITO

Dés le lendemain de la rentrée, les trompettes rectorales célébraient sa réussite. Le Recteur lui-même se satisfaisait des multiples expérimentations engagées, et avançait quelques chiffres montrant que jamais les personnels n'avaient été nommés aussi tôt sur leurs postes. Le rectorat se saisissait de l'épidémie de grippe A pour vendre son cartable en ligne. Moissy-Cramayel, Aulnay-sous-Bois, Meaux... le défilé des ministres n'a pas cessé : Martin Hirsch, Luc Chatel, Brice Hortefeux, Valérie Pécresse, Fadela Amara. Le Président de la République s'est lui-même déplacé, accompagné de Richard Descoings, pour expliquer aux élèves et aux personnels du lycée de Chennevières son discours sur la réforme des lycées.

Cet incessant spectacle n'a pas réussi à nous tromper. Les suppressions de postes, la dégradation des conditions de travail, les effectifs surchargés, les heures de cours non assurées, des expérimentations décidées en dehors de tout dialogue social, une revalorisation toujours promise et jamais donnée, un pouvoir d'achat en berne... constituent la réalité que nous vivons de plus en plus difficilement dans les établissements.

Le gouvernement entend accélérer la baisse des moyens pour l'Éducation : 16 000 postes seront de nouveau supprimés au budget 2010 ! La crise a bon dos : c'est l'actuelle majorité qui a privé l'État de ressources en multipliant les cadeaux fiscaux. Le « grand emprunt » dont on nous rebat les oreilles, ne profitera que de très loin aux salariés et encore moins aux services publics... alors que les contribuables les plus aisés s'exonèrent déjà de ses conséquences, grâce au bouclier fiscal.

C'est par l'action que nous devons alerter l'opinion pour relancer l'investissement dans l'Éducation. La FSU appelle à la grève le 24 novembre de la maternelle à l'université. C'est par notre campagne que nous convaincrions nos collègues et les autres fédérations à s'y joindre.

Valérie Sultan, Françoise Maurin, Pierre Claustre, Dominique Chauvin

## MUTATIONS 2010

La publication de la nouvelle note de service sur le mouvement inter-académique est prévue aux alentours du 10 novembre. Les élu-e-s du SNES Créteil organiseront à partir du 16 novembre des réunions et des rendez-vous, prioritairement réservés aux syndiqué-e-s.

Consultez régulièrement notre site internet [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) !